

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située 11, rue du 8 mai 1945 à Feyzin et appartenant à monsieur et madame Portets.

Cette parcelle de terrain nu de 36 mètres carrés est à détacher d'une propriété de plus grande superficie cadastrée sous le numéro 302 de la section BK et est nécessaire à l'élargissement de la rue du 8 mai 1945.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, monsieur et madame Portets céderaient la parcelle en cause à titre gratuit ;

B - Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à le signer ainsi que, le moment venu, l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve le document sus-visé et autorise monsieur le président à le signer ainsi que, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,